



Le Syndicat
des Producteurs
Indépendants

Paris, le 23 mars 2020

Mesdames, Messieurs les responsables des fonds régionaux,

Le Syndicat des Producteurs Indépendants (SPI) représente plus de 435 sociétés indépendantes, établies à Paris, en régions métropolitaines et en Outre-mer, qui produisent à la fois des œuvres cinématographiques et des œuvres audiovisuelles, de tous genres (fiction, documentaire, spectacle vivant, créations numériques) et de toutes techniques (prise de vue réelle et animation).

Le SPI a toujours été l'interlocuteur privilégié des régions qui témoignent au syndicat d'une écoute et d'une confiance précieuses. Nous vous en remercions vivement.

En cette période très particulière de la vie de notre pays, nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de vos différents fonds de soutien pour les sociétés de production cinématographique et audiovisuelle, fragilisées par les pertes et manques à gagner découlant des événements actuels : reports de tournages, besoins en trésorerie pour couvrir les frais incompressibles des sociétés, etc.

Nous avons bien conscience de l'abondance croissante des dossiers déposés, source d'une charge de travail complexe à appréhender, particulièrement au moment où les outils de travail à distance ne sont pas toujours aisés à mettre en place.

Nous sollicitons toutefois votre plus grande vigilance concernant l'impact que pourraient entraîner l'arrêt de la gestion des dossiers de demande de soutien par vos administrations et de leur évaluation par les différents comités de lecture sur la survie des sociétés de production. En tant que syndicat d'employeurs, nous avons recommandé à nos adhérents de poursuivre autant que possible une forme d'activité plutôt que de procéder à des ruptures de contrats.

Aussi, il est indispensable que la continuité soit assurée, dans toute la mesure du possible, par le maintien des calendriers annoncés et également, sous forme dématérialisée, des dépôts, comités de lecture, commissions de sélection et de chiffrage. La signature des conventions et le versement des échéances de paiement correspondantes dans les délais prévus, voire l'attribution d'avances sur ces versements permettant de pallier les dépenses exceptionnelles que nécessite la situation, nous apparaissent fondamentales afin d'assurer la pérennité des sociétés bénéficiaires. Dans ce sens, le CNC a commencé à prendre un certain nombre de décisions visant à mettre en place des procédures dématérialisées adaptées à la situation.

Certaines régions ont déjà annoncé ce type de mesures et nous les en félicitons.

Les producteurs sont conscients des difficultés et sont prêts à se soumettre à des procédures à distance que ce soit en tant que déposants pour certains et en tant que membres de vos comités de sélection pour d'autres.

Adresse
4 Cité Griset, 75011 Paris

E-mail
info@lespi.org

Téléphone
+33 (0)1 44 70 70 44

Site web
www.lespi.org



Le Syndicat
des Producteurs
Indépendants

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les responsables de fonds, de l'attention que vous porterez à notre inquiétude et vous prions de croire, en l'expression de notre plus sincère considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gilles SACUTO', written in a cursive style.

Gilles SACUTO
Président du SPI